



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2501
8 juillet 2016
1,20 € • DOM: 1,80 €



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

lutte

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Contre la loi travail,
contre le patronat et le gouvernement**

Une seule voie: la mobilisation des travailleurs



Michel Rocard

**Serviteur
du capital**

pages 4

Dacca, Bagdad

**La barbarie
en marche**

page 8

Grande-Bretagne

**L'onde de choc
du Brexit**

page 6

Contre la loi travail, contre les attaques du patronat et du gouvernement, le combat continue!

Alors que, le 5 juillet, la loi El Khomri revenait à l'Assemblée, le gouvernement Hollande-Valls a annoncé qu'il aurait de nouveau recours à l'article 49.3 de la Constitution pour la faire adopter sans vote.

Même si quelques articles ont été changés, le gouvernement tient à ce qui, pour lui, est essentiel dans cette loi travail: elle permettra à un patron d'imposer, dans son entreprise, des conditions en retrait sur ce que prévoient le Code du travail et les conventions collectives. Le gouvernement dit que ce sera plus démocratique et près des réalités. Mais tout salarié sait que, dans son entreprise, un patron dispose des moyens de pression pour imposer un accord à ses conditions, ne serait-ce qu'en faisant le chantage à l'emploi.

Hollande et Valls considèrent que ce point est essentiel, parce qu'il est essentiel pour le patronat, qui leur a dicté ce texte. Avec la possibilité de faire leur propre loi dans l'entreprise, les patrons veulent pouvoir fixer les horaires, les salaires et poser leurs conditions, sans être limités par les quelques contraintes de la loi actuelle.

La majorité de la population rejette la loi El Khomri, tout comme l'écrasante majorité des travailleurs. Depuis quatre mois, ils ont été des centaines de milliers à manifester contre elle, avec le soutien et la sympathie de tous les autres. Cela n'a pas empêché ce gouvernement de vouloir l'imposer coûte que coûte, quitte à l'imposer aux députés qui auraient voulu lui apporter quelques aménagements et quitte à achever de se déconsidérer aux yeux de ceux qui l'ont élu.

Voilà la substance de ce système politique que l'on dit démocratique: peu importent les votes, y compris ceux des députés; à la fin c'est le patronat qui gagne. Il dicte ses choix à un gouvernement obéissant, qui prévient ses désirs et justifie sa politique par le mensonge permanent.

Ces jours-ci, on glorifie Michel Rocard qui vient de décéder. On le célèbre à droite comme à gauche, car il aurait défendu de grandes idées. Mais lesquelles? La politique de Valls et Hollande n'est que leur mise en pratique. Le « dialogue social » consiste à signer des accords avec des dirigeants

syndicaux qui sont du côté des patrons. La « lutte contre le chômage » consiste à reconnaître au patronat le droit de licencier, d'augmenter les horaires et les cadences de travail des uns, de jeter les autres sur le pavé et de se servir du chômage croissant pour faire du chantage. Il reste aux gouvernants à envelopper cela de phrases, puis à dénoncer ceux qui résistent comme des gens qui refuseraient les évolutions nécessaires de la société, avant de menacer d'interdire leurs manifestations!

Au-delà du brouillard dont ils les entourent, les seules idées des Valls, Hollande, Macron, Rocard et autres se résument à se mettre à plat ventre devant le patronat, à lui verser des milliards détournés des caisses de l'État et soustraits aux budgets de la santé ou de l'éducation, à imposer des lois en sa faveur et à mentir à la population en lui disant qu'avec tout cela, « ça va mieux ».

Heureusement, en ces quatre mois de lutte contre la loi El Khomri, les travailleurs qui ont fait grève et manifesté ont montré qu'ils ne se laissaient pas abuser, mais aussi qu'ils étaient décidés à le faire savoir en descendant dans la rue et en montrant leur force. Et cela est bien plus important que les votes ou les non-votes du Sénat et de l'Assemblée.

Il faudra continuer à lutter contre cette loi, comme des syndicats ont encore appelé à le faire en manifestant mardi 5 juillet. Il faudra continuer, car le patronat n'en aura pas fini de vouloir imposer ses exigences. Il voudra le faire au niveau local, comme la loi le lui permettra, et il voudra le faire au niveau national. Et s'il y a une leçon à retenir de ces quatre mois, c'est que pour lui une seule chose compte: le rapport de force qu'il peut imposer par le fait qu'il possède les entreprises, les capitaux et des gouvernements à son service.

Alors, c'est ce rapport de force qu'il faut inverser. Les travailleurs le peuvent, car ils sont le plus grand nombre et parce qu'ils produisent toutes les richesses que ces gens-là ne savent que dilapider. Mais ils doivent pour cela n'avoir confiance qu'en leurs propres forces, celles qu'ils ont commencé à mettre en branle. Ce ne doit être qu'un début.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ	DANS LE MONDE	ENTREPRISES
La mort de Michel Rocard 4	Grande-Bretagne: l'onde de choc du Brexit 6	Renault-Cléon 9
LR: le bal des prétendants 4	La Réunion: les vautours des îles 6	PSA- Saint-Ouen 9
Brexit ou pas: cadeaux pour les banques 4	Lanceurs d'alerte condamnés 6	Éboueurs de Bordeaux 9
Affaire Tapie 4	Migrants: entre camps de fortune et évacuations 7	Les cliniques de Bordeaux 10
Travailleurs détachés 5	Autriche: la valse de la démagogie 7	Hôpital Bichat - Paris 10
Procès Dassault 5	Attentats: barbarie en marche 8	Hôpital Pitié-Salpêtrière - Paris 10
Impôts: les entreprises empochent 5	Algérie: l'appétit insatiable de Total 8	Brossard - Limagrain - Saint-Beauzire 11
Abattoirs: maltraitance animale... et humaine 5	Fukushima: les mensonges de Tepco 8	Sanofi-Pasteur Marcy-l'Étoile 11
Encadrement des loyers 12	
Gattaz en veut toujours plus 12		Sur le blog de Nathalie Arthaud 12
Des vacances pour tous? 12		Tout l'été: Lutte ouvrière à votre rencontre 12

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Valls dégage l'article 49.3

Communiqué
de Lutte ouvrière

Au moment même où des dizaines de milliers de personnes manifestaient dans le pays, le gouvernement a une nouvelle fois décidé d'utiliser l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter la loi travail à l'Assemblée.

Quel aboutissement lamentable ! Sous la dictée du Medef, le gouvernement a introduit une loi massivement rejetée dans le monde du travail, y compris dans son propre électorat. Douze journées de manifestations ont rassemblé des centaines de milliers de travailleurs pendant quatre mois. Des cheminots aux raffineurs, des dockers aux éboueurs, des secteurs entiers ont fait grève. Les calomnies les plus grossières contre les manifestants, les amalgames les plus insultants, les opérations de police : tout a échoué contre cette mobilisation, restée populaire jusqu'à aujourd'hui. Même à l'Assemblée, le



gouvernement a été incapable de dégager une majorité. Jusqu'au bout, fût-ce au prix d'un discrédit complet, Hollande, Valls et El Khomri ont voulu faire ce cadeau supplémentaire au patronat.

Aidé par l'arrivée opportune des congés, le gouvernement estime peut-être qu'il a gagné la bataille. Il a surtout réussi à mobiliser

contre lui des centaines de milliers d'ouvriers, de salariés, de jeunes ou de retraités. Gageons que cette combativité retrouvée sera, au mois de septembre et au-delà, le ferment d'un renouveau des luttes contre les capitalistes et leurs larbins du PS.

Nathalie Arthaud,
le 5 juillet 2016

Hollande aux patrons : Votez pour moi !

Hollande a choisi le journal *Les Échos* pour se poser en candidat à sa propre succession. Ce qui est sûr, c'est qu'il ne s'adresse pas aux travailleurs.

Comment le pourrait-il ? Du maintien de l'âge de départ à la retraite à 62 ans à la démolition du Code du travail avec la loi travail, en passant par la facilitation des licenciements et les lois Macron, son bilan est catastrophique pour le monde du travail. Pour le justifier, Hollande reprend la vieille antienne de la droite et du patronat : « Avant toute redistribution, il était impératif de rétablir la compétitivité et les comptes publics. » Comme si les profits n'existaient pas et les déficits publics n'étaient pas avant tout creusés par les cadeaux au patronat ! Significativement, il a redit qu'il ne céderait pas sur la loi travail, tenant à démontrer au patronat qu'il pouvait compter sur lui. Il a annoncé deux milliards d'euros de baisses d'impôts pour les « classes moyennes », si toutefois la croissance le permet. En 2012, il avait déjà dit cela, et on a vu ce qu'il est advenu

de ses promesses.

Par contre, et cela est sûr, l'État continuera à distribuer ses cadeaux au patronat. Cinq milliards d'euros seront consacrés à relever le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et à baisser l'impôt sur les sociétés pour les PME. La prime à l'embauche sera prolongée, ainsi que le mécanisme de suramortissement des investissements. Celui-ci permet à une entreprise, quelle que soit sa taille, de déduire de son revenu imposable 40 % du prix de revient d'un équipement récemment acquis, robot, véhicule ou autre, en sus de l'amortissement normal qu'elle peut de toute façon pratiquer.

L'interview de Hollande au journal *Les Échos* résume bien son programme pour 2017 : écraser le monde du travail pour permettre au patronat de réaliser toujours plus de profits.

Jacques Le Gall

Pénibilité : le compte n'y est pas

La création du compte personnel de prévention de la pénibilité a été présentée par le gouvernement comme une mesure majeure de la réforme des retraites adoptée en janvier 2014.

Entre autres, la durée de cotisation pour avoir droit à une pension complète, était allongée, passant de 41 ans et demi à 43 ans. C'est pour faire accepter ce recul manifeste que le compte de pénibilité a été mis en place.

Ce compte est censé permettre à certains de partir à la retraite un peu plus tôt, le gouvernement prétendant ainsi « renforcer la justice du système des retraites ». Mais, si les mesures contre les retraités et futurs retraités ont bien été appliquées sans délai, le patronat est toujours vent debout contre le compte de pénibilité. Il avait déjà obtenu qu'au 1^{er} janvier 2015 seuls quatre

critères, le travail de nuit, en équipes, en hyperbare, ou le travail répétitif, soient pris en compte pour mesurer la pénibilité. Les six autres critères – postures pénibles, manutention de charges, agents chimiques dangereux, vibrations mécaniques, températures extrêmes et bruit – devaient ne s'appliquer qu'au 1^{er} juillet de cette année. Mais le patronat réclame un nouveau report. Gattaz, le patron des patrons, a déclaré que, les critères étant inapplicables, « nous ne les appliquerons pas ».

Le patronat prétend que les mesures de ces différents critères tels qu'ils sont définis par le gouvernement

sont difficiles, sinon impossibles à réaliser. Pourtant, si le gouvernement a voulu définir des seuils précis d'exposition à chacun de ces critères, c'est pour permettre au patronat de mesurer le plus chichement possible les nouveaux droits à accorder aux salariés, et pour lui permettre de s'exonérer le plus possible de cette minicotisation supplémentaire de 0,1 % à 0,2 % du salaire de chaque salarié exposé.

Par exemple, le travail répétitif ne peut être pris en compte que si le salarié en a effectué 900 heures et si le niveau d'intensité est de 15 actions techniques par 30 secondes ou moins, ou 30 actions techniques par minute. Pour chaque critère, il y a ainsi des conditions et des seuils qui nécessitent des mesures précises pour chaque salarié.

Évidemment, il serait bien plus simple et plus juste de considérer que tous les ouvriers sur chaîne sont soumis à un travail répétitif leur donnant droit à une compensation et obligeant le patron à cotiser. Mais cela coûterait beaucoup plus cher au patronat.

De même, point n'est besoin de savants calculs pour savoir que les ouvriers du bâtiment sont exposés à des travaux pénibles. Mais, là encore, le gouvernement a fait preuve de sollicitude vis-à-vis des patrons du bâtiment, et surtout les Bouygues et consorts, en coupant les cheveux en quatre.

Comme d'habitude, les patrons n'en sont pas reconnaissants pour autant et prennent prétexte de ces complications pour refuser de se plier à cette

nouvelle loi.

On peut parier que la réponse du gouvernement ne sera pas de leur faire admettre que c'est l'ensemble de leurs ouvriers qui sont astreints à un travail pénible, tout au long de l'année. D'ailleurs le gouvernement lui-même ne trouve pas indécent d'augmenter leur durée de cotisation, alors même que leur espérance de vie est inférieure de plusieurs années à celle des salariés qui n'ont pas un travail aussi pénible.

En fait de justice, il faudrait commencer par revenir aux 37,5 années de cotisation pour une retraite pleine à 60 ans, plutôt que de faire semblant d'accorder de nouveaux droits aux travailleurs alors qu'on démolit les anciens.

Dominique Chablis

Fêtes régionales de Lutte ouvrière

Lyon : 24 et 25 septembre
Allocution de Nathalie Arthaud le samedi

Toulouse : 24 et 25 septembre
Allocution de Nathalie Arthaud le dimanche

Réunion publique de Nathalie Arthaud à Paris

vendredi 30 septembre
au Cirque d'Hiver

110, rue Amelot, Paris 11^e, métros Filles-du-Calvaire ou Oberkampf

Entrée gratuite

Michel Rocard : plein d'idées pour servir le capital

La mort de Michel Rocard a suscité des hommages de gauche comme de droite, de Mélenchon à Chirac. Valls et Macron, qui sont à la tâche pour le compte du patronat, peuvent à bon droit se réclamer de l'héritage de ce politicien.

Haut cadre de l'État depuis 1958, successivement inspecteur des finances puis secrétaire général de la Commission des comptes et des budgets économiques, Rocard avait quitté le Parti socialiste pendant la guerre d'Algérie. Il participa à la fondation du PSU (Parti socialiste unifié), petit parti voulant se démarquer de la politique de répression en Algérie des dirigeants socialistes. Il en devint secrétaire général, peu avant que les événements de mai 1968 permettent à ce parti de se donner pour quelque temps une image d'extrême gauche.

Une parenthèse utile

Cette parenthèse permit à Rocard d'acquérir une virginité politique, avant de rejoindre son parti d'origine, en damant le pion à nombre de ses rivaux. Débarrassé de ses oripeaux gauchistes, il retourna au

Parti socialiste en 1974, critiquant dès lors tout ce qui pouvait apparaître, dans l'orientation déclarée du PS, comme une entrave au libre marché.

Le Parti socialiste, sous la direction de Mitterrand, avait repris un second souffle grâce au Programme commun, cosigné avec le PCF en 1972, devenant pour Rocard un tremplin autrement plus sérieux que le PSU. Il tenta par exemple de prendre de vitesse Mitterrand, en annonçant en premier sa candidature à l'élection présidentielle de 1981, puis de nouveau en 1988. Peine perdue, Rocard fut contraint de s'effacer derrière Mitterrand et de se contenter d'être son Premier ministre.

À ce poste, Rocard créa la CSG, la contribution sociale généralisée, augmentant la contribution des travailleurs au financement de la Sécurité sociale. Son taux



De gauche à droite: Christine Lagarde, Alain Juppé, Nicolas Sarkozy et... Michel Rocard.

de prélèvement n'a depuis cessé d'augmenter, jusqu'à en faire le premier impôt direct pesant avant tout sur les salariés, les chômeurs et les retraités.

Une politique contre les travailleurs

Rocard fut l'initiateur du « livre blanc » sur les retraites, qui prétendait dès 1991 qu'il n'était pas possible de payer les retraites selon l'ancien système. Il mit sur les rails les attaques contre les retraites qui allaient être menées par les gouvernements suivants.

Rocard présida en 1988

aux accords de Matignon sur la Nouvelle-Calédonie, qui entérinaient la prolongation du statut colonial de l'île, après la répression meurtrière du mouvement indépendantiste, et qui blanchissaient l'État français des exactions contre les Kanaks.

Rocard s'illustra aussi dans la démagogie anti-immigrés, déclarant en 1989: « Nous ne pouvons pas héberger toute la misère du monde », récidivant ensuite à plusieurs reprises.

Démissionné en 1991, Rocard ne joua plus de rôle de premier plan. Il accepta

cependant différentes missions à la demande de Sarkozy, comme l'expertise sur la contribution climat énergie, se prononçant pour une taxe carbone sur les carburants, qui pénalise surtout ceux qui ne peuvent se passer de leur véhicule pour se rendre au travail.

Toute la carrière de Rocard, l'itinéraire de cet homme que l'on encense aujourd'hui pour ses idées, sont à l'image de ces hommes d'État, qui peuvent changer d'étiquette mais restent en permanence au service de la bourgeoisie.

Alain Chevard

Les Républicains: le bal des prétendants

Samedi 2 juillet, à la Mutualité, s'est tenu le conseil national des Républicains. Sarkozy y a égrainé sans le moindre suspense les différents points du programme de son parti, tous plus rétrogrades les uns que les autres. Il a ainsi promis la fin de l'impôt sur les grandes fortunes, la fin des 35 heures, la retraite à 63 ans au lieu de 62. Il préconise aussi de faire payer les syndicats en cas de dégradations durant les manifestations, et l'expulsion des étrangers

ayant une connexion avec les réseaux terroristes. Bref, tout ce qui peut aujourd'hui flatter le patronat et la fraction la plus réactionnaire de la population se trouve dans ce texte

Pour Sarkozy, il était tactiquement utile de faire voter un tel programme qui, à défaut d'être original, prétend préserver l'unité du parti. Les autres ténors de droite ont tenu à marquer leurs différences. Juppé s'est montré, puis s'est esquivé. Fillon est arrivé après le

vote. D'autres, comme Bruno Le Maire, ont séché la réunion. Tous disent qu'ils ne sont en rien liés à ce vote et qu'ils feront entendre leurs voix. Fillon comme Mariton veulent, comme Sarkozy, revenir sur les 35 heures, mais aussi sur la loi Taubira et sur le mariage pour tous.

Difficile pour tous ces politiciens si semblables de se distinguer, tout en cherchant à plaire au même électeurat de droite, très à droite...

Aline Urbain

Brexit ou pas : cadeaux pour les banques

Au lendemain du vote anglais en faveur du Brexit, la présidente Les Républicains de la région Ile-de-France, Valérie Pécresse, a appelé les nombreuses entreprises dont le siège est à Londres à s'installer en région parisienne. « On n'est pas des charognards », a-t-elle assuré, mais il faut se dépêcher pour que les financiers viennent chez nous.

Quelques jours plus tard,

dans une interview au journal *Les Échos*, Hollande a affiché la même préoccupation: la place boursière de la City ayant perdu son « passeport financier » européen, il fallait donc « adapter nos règles, y compris fiscales, pour rendre la place financière de Paris plus attractive », a-t-il affirmé.

Pour ne pas être en reste, le ministre britannique des Finances a annoncé, dimanche 3 juillet,

une baisse de l'impôt sur les sociétés qui pourrait être réduit à 15 %, au lieu de 20 % aujourd'hui. L'objectif est clairement de convaincre les entreprises de rester au Royaume-Uni en transformant le pays en un paradis fiscal.

Avec ou sans Brexit, financiers et banquiers resteront gagnants et empocheront en prime les cadeaux fiscaux.

Vincent Gelas

Affaire Tapie : à quand le remboursement ?

Le 28 juin, la Cour de cassation a validé l'annulation de l'arbitrage de 2008 qui avait accordé 404 millions d'euros, dont 45 au titre du préjudice moral, à Bernard Tapie, en règlement du litige qui l'opposait au Crédit lyonnais lors de la vente de la société Adidas.

La Cour de cassation a donc confirmé la décision de la cour d'appel qui avait déjà annulé cet arbitrage en février dernier. L'annulation est justifiée par le fait que l'un des trois arbitres, Pierre Etoup, avait des liens anciens, étroits et répétés avec l'avocat de Tapie, ce qui remettait en cause l'impartialité de l'arbitrage.

Théoriquement, Tapie doit donc rembourser les 400 millions. La justice pourrait récupérer un peu moins de 100 millions sur le patrimoine de Tapie. Mais ce dernier a pris quelques précautions pour être aussi insolvable que possible. Ainsi le groupe Bernard Tapie,

où il avait placé 245 des 400 millions, a été mis juridiquement à l'abri. De plus, il a déposé un nouveau pourvoi en cassation pour ne rien rembourser.

Hasard des lenteurs de la justice, cinq jours avant la décision de la Cour de cassation, les juges d'instruction qui enquêtaient sur cette affaire d'arbitrage ont mis en examen Bernard Tapie, son avocat Maurice Lantourme, Pierre Etoup et Stéphane Richard, actuel patron d'Orange et ex-directeur de cabinet de Christine Lagarde, la ministre des Finances au moment de l'arbitrage.

Le 1^{er} juillet, on a appris aussi que le ministre public recommande un procès contre Christine Lagarde, devenue patronne du FMI, pour négligence dans cette affaire. Le feuilleton judiciaire n'est donc pas terminé et, en attendant, Tapie n'a toujours pas payé.

Jacques Fontenoy

Travailleurs détachés : une mise en scène de Valls

Alors que la Commission européenne parle de revoir le statut des travailleurs détachés, Valls a réclamé un alignement par le haut des cotisations sociales auxquelles ils sont soumis. Il s'agit de lutter contre le dumping social, a déclaré Valls, qui a même menacé de ne plus appliquer la directive européenne si sa revendication n'était pas satisfaite.

En vertu de cette directive datant de 1996, les travailleurs employés par des sociétés d'autres pays européens et envoyés pour un temps limité dans une entreprise française sont soumis aux cotisations sociales de leur pays d'origine, souvent plus faibles qu'en France. Ils ne doivent par contre pas être payés en dessous du smic français. Les sociétés qui les emploient, comme les chantiers navals STX ou EDF, versent ainsi moins que pour un travailleur français. Il s'agit

souvent de travailleurs polonais, portugais, espagnols ou roumains.

En choisissant d'enfourcher ce cheval de bataille, Valls caresse dans le sens du poil les petits patrons qui se plaignent de la concurrence déloyale que leur font les entreprises de travailleurs détachés. Il véhicule aussi l'idée selon laquelle le chômage serait dû aux travailleurs étrangers, déclarant que « *le travail détaché est un dispositif qui fait des ravages majeurs* ». Ces propos sonnent en écho à la



Sur un chantier du bâtiment.

campagne du référendum en Grande-Bretagne, qui a abouti à la décision de sortir de l'Union européenne.

Dans cette affaire, le sort des travailleurs détachés lui est totalement indifférent, car Valls ne s'est jamais

soucié de faire respecter les droits de ces salariés, parfois obligés de travailler pour moins que le smic et à des horaires de forçats. Il profite seulement de l'occasion pour faire un peu de démagogie chauvine tout

en faisant mine de se préoccuper du chômage et des travailleurs, au moment où, avec la loi El Khomri, il s'est engagé dans la démolition des droits de tous les salariés, détachés ou pas.

Daniel Mescla

Procès Dassault : pour une poignée de millions d'euros

Lundi 4 juillet s'est ouvert le dernier en date des procès de Serge Dassault, sans qu'il ait daigné honorer le tribunal de sa présence.

L'homme est très occupé. Grand bourgeois, il est détenteur de la cinquième fortune française. Il partage ses 17 milliards d'euros accumulés entre de multiples sociétés, de ventes d'armes, de chevaux ou encore d'objets d'art, de nombreuses propriétés, dont des vignobles en France et au

Chili.

Entre autres passe-temps, en plus d'être sénateur Les Républicains, Dassault s'est acheté en 2014 pour 1,5 milliard d'euros un groupe de presse dont faisait partie *Le Figaro*, pour faire passer, comme il l'expliquait aux journalistes inquiets de la future

ligne éditoriale, des « idées saines ».

Cette fois, Dassault n'est pas convoqué dans le box des accusés pour ses liens supposés avec des voyous notoires de la ville de Corbeil, dans l'Essonne, dont il est l'ancien maire, ni pour avoir acheté des voix pour s'y faire élire à plusieurs reprises. C'est plutôt le versant financier de l'affaire qui intéresse les juges, soupçonnant l'avionneur d'avoir

au passage dissimulé au fisc plusieurs dizaines de millions d'euros sur des comptes secrets aux îles Vierges, au Liechtenstein ou encore au Luxembourg.

Les avocats de Dassault ont cherché à faire au moins repousser le procès, arguant du fait qu'il aurait déjà en partie régularisé sa situation auprès des services fiscaux en payant 20 millions d'euros de pénalités. Une paille ! Quelle que soit la

décision du tribunal, Dassault et ses partisans crieront sans doute à l'injustice. Exploiter le travail de dizaines de milliers de travailleurs, vendre des engins de mort en s'enrichissant aux frais de la collectivité, prendre quelques libertés avec le fisc, n'est-ce pas le comportement normal d'un grand bourgeois dans cette société ?

Gilles Boti

Abattoirs : maltraitance animale ... et humaine

Un certain nombre de scandales ont éclaté au sujet des abattoirs, suite à la mise en ligne sur Internet de vidéos chocs montrant des scènes de maltraitance animale.

Les dénonciations des associations, les témoignages de salariés sur les conditions d'abattage ont provoqué une vive émotion et contraint le ministre de l'Agriculture à commander une inspection générale en avril dernier, dont les conclusions ont été rendues publiques par Stéphane Le Foll vendredi 1er juillet. Trois établissements sur 259 ont depuis été fermés.

Des règlements interdisent de faire subir aux animaux des souffrances évitables et imposent des contrôles vétérinaires continus, mais un tiers des abattoirs ne les respectent pas complètement. La logique de rentabilité pousse les exploitants d'abattoirs à ne pas respecter ces normes, à réduire le recours aux

services vétérinaires, pour aller toujours plus vite et augmenter le rendement des installations.

Dans le plus gros abattoir de porcs de France, la Cooperl de Lamballe, on tue un animal toutes les cinq secondes, 50 000 par semaine. En quarante minutes, le porc subit une soixantaine d'opérations pour aboutir à des carcasses prêtes à être transformées. La même logique entraîne parfois l'occupation de locaux impropres ou insuffisamment nettoyés, l'utilisation de machines hors d'usage obligeant les salariés à de gros efforts pour sortir la production.

Le travail a été en grande partie automatisé dans les abattoirs, pour mieux l'intensifier. Cela a supprimé le

port de certaines charges, mais l'a rendu encore plus éprouvant : cadences ultrarapides, tâches répétitives, dans un bruit incessant, dans le froid et l'humidité, avec l'odeur et la vue du sang, horaires décalés et à rallonge en fonction des arrivages. C'est la même volonté des propriétaires de retirer un maximum de profit qui contraint les salariés à travailler toujours plus vite, en prenant des risques et en le payant par une détérioration rapide de leur santé : plaies, chocs, lombalgies, tendinites, luxations, entorses, troubles psychologiques multiples liés au travail d'abattage en série.

Dans un système économique qui repose sur la course au profit, le sort des animaux ne peut être qu'indigne dès lors qu'on traite les hommes comme des bêtes de somme.

G. B.

Impôts : les ménages payent, les entreprises empochent

La députée PS Valérie Rabaut, rapporteuse du budget, a comparé les prélèvements subis par les ménages à ceux des entreprises. Et de constater, sans surprise, que ceux des ménages n'ont pas cessé de progresser, ce qui n'est pas le cas de ceux des entreprises.

Pour les ménages, la députée a pris en compte l'impôt sur le revenu et la TVA, la CSG-CRDS, les taxes foncières et d'habitation, les cotisations sociales, l'ISF, l'impôt sur les successions, et quelques autres taxes moins importantes. D'après son calcul, la part de ce que payent les ménages dans le PIB augmente, au moins depuis 2007, aussi bien en pourcentage qu'en valeur

absolue. Le prélèvement est passé de 22,9 % du PIB en 2007 à 25,5 % en 2015, soit une augmentation de 110 milliards d'euros.

Dans le même temps, ce que reversent les entreprises, avec l'impôt sur les sociétés, les taxes locales, les cotisations patronales, les prélèvements sociaux sur les dividendes, est resté quasiment stable, passant de 18,7 % du PIB en 2007 à 18,6 % en 2015, en particulier grâce à l'instauration de CICE et du pacte de responsabilité.

Ce rapport montre clairement le résultat de la politique du gouvernement : les ménages ont payé pour le profit des entreprises.

Bertrand Gordes

Grande-Bretagne : l'onde de choc du Brexit

Le choc causé par la victoire du Brexit lors du référendum du 23 juin continue à faire des vagues dans le pays.

Sur les marchés financiers, la livre continue à baisser, au grand dam des milieux financiers, tandis que les actions des grandes banques et des géants britanniques de la construction poursuivent leur chute, perdant plus de 50 % de leur valeur pour certaines. La Banque d'Angleterre, qui est déjà intervenue sur les marchés en injectant des centaines de milliards de liquidités, avait annoncé le 6 juillet un nouveau plan d'urgence afin d'enrayer la vague de spéculation déclenchée par le vote du 23 juin. Mais, comme les liquidités dont elle abreuve les marchés alimentent par ailleurs cette spéculation, rien ne dit qu'elle y parvienne.

Les inquiétudes de la City

Tout cela inquiète beaucoup les hautes sphères de la City de Londres. À telle enseigne que l'un des plus prestigieux cabinets d'avocats d'affaires londoniens, sans doute commandité par de puissants intérêts financiers, a lancé une procédure juridique qui pourrait empêcher le gouvernement d'activer sans l'aval du Parlement l'article 50 du traité de Lisbonne, qui déclenche la procédure de sortie d'un État membre.

Le choc est également loin d'être passé dans la population. Les samedis 25 juin et 2 juillet, des dizaines de milliers de manifestants, en majorité des jeunes, ont envahi les rues de Londres et des grandes villes britanniques. Les uns réclamaient un nouveau référendum, arguant du fait que 62,5 % des électeurs inscrits n'avaient pas voté pour le Brexit. Les autres exigeaient son annulation pure et simple, au motif que sa seule raison d'être a été les rivalités internes au sein du Parti conservateur.

Sur ce dernier point, ces manifestants ont incontestablement raison. Ce fut bien la menace d'une rébellion de la droite du Parti conservateur, effrayée par la montée électorale du parti souverainiste UKIP, qui conduisit Cameron à promettre ce référendum, à la veille des élections parlementaires de 2015. Cameron espérait ainsi ramener l'ordre dans son propre parti tout en privant UKIP de son principal argument électoral. Mais, du coup, la campagne du référendum a pris la forme d'un affrontement public entre les factions rivales du Parti conservateur, dans lequel l'Union européenne n'était plus qu'un prétexte qui a rapidement fait place, dans



Manifestation à Londres contre le Brexit le 2 juillet.

les deux camps, à la pire démagogie xénophobe.

De la part de Cameron, cette stratégie constituait un pari, qu'il a perdu. Faute de mieux, l'annonce de sa démission à l'automne lui permet de gagner du temps sur la mise en œuvre du Brexit, que les milieux d'affaires redoutent, tout en se plaçant au-dessus de la mêlée pour rétablir un peu d'unité dans les rangs conservateurs.

Farce politique

Mais, en fait d'unité, la pantomime politicienne du référendum n'a fait que tourner à la farce. L'ex-maire de Londres Boris Johnson, principal porte-parole de la campagne du Brexit et jusqu'alors candidat déclaré à la succession de Cameron, s'est soudainement désisté. En revanche, son numéro deux, le ministre de la Justice Michael Gove, qui avait juré n'avoir d'autre

ambition que celle de faire sortir le pays de l'UE, s'est déclaré candidat, de même que quatre autres ministres du gouvernement Cameron, dont trois partisans notoires du Brexit. Parallèlement, le dirigeant de l'UKIP Nigel Farage annonçait que, ayant accompli son œuvre en obtenant la sortie de l'UE, il se consacrerait désormais... à sa vie privée.

C'est la seule candidate favorable au maintien dans l'UE, la ministre de l'Intérieur Theresa May, qui fait désormais figure de favorite pour le poste de Premier ministre. Il faut dire qu'outre son rôle sécuritaire, qui plaît à la droite du Parti conservateur, May a été également l'initiatrice d'une série de mesures contre les immigrants, européens ou pas. Et ce n'est évidemment pas par hasard qu'elle a préfacé sa déclaration de candidature en insistant sur le fait qu'il n'était pas question de donner la moindre garantie quant à leur statut futur aux deux millions de travailleurs européens vivant en Grande-Bretagne.

La surenchère anti-immigrée continue donc, au fil de la lutte que se livrent les

poids lourds du Parti conservateur pour promouvoir leur carrière politique.

Mais, quoi qu'il arrive, et malgré les rivalités qui les opposent, les politiciens de la bourgeoisie prendront soin de ses intérêts. Ainsi, le ministre des Finances George Osborne a annoncé une nouvelle baisse de l'impôt sur les bénéfices des entreprises, qui pourrait descendre en dessous de 15 % sous prétexte d'attirer les investisseurs étrangers.

Quant à la classe ouvrière, elle n'avait rien à gagner dans ce référendum, ni les moyens d'y faire entendre sa voix. Mais elle peut d'ores et déjà s'attendre à ce que le futur gouvernement, quel qu'en soit le Premier ministre, lui présente la note du sauvetage des profits capitalistes face aux soubresauts causés par le Brexit. Pour s'opposer à ces nouvelles attaques qui la menacent, elle aura besoin de toutes ses forces, en particulier de celles de ces deux millions de travailleurs européens dont la classe politique voudrait faire des citoyens de seconde zone.

François Rouleau

Lanceurs d'alerte condamnés : le secret est bien gardé

Le tribunal du Luxembourg a condamné deux lanceurs d'alerte, Antoine Deltour et Raphaël Halet, à douze mois de prison avec sursis et 1 500 euros d'amende pour l'un, et à neuf mois de prison avec sursis et 1 000 euros d'amende pour l'autre.

Ces deux anciens employés d'un cabinet d'audit, ainsi qu'un journaliste de l'émission Cash investigation qui, lui, a été acquitté, étaient poursuivis pour avoir rendu publics des centaines d'accords fiscaux confidentiels passés par le fisc luxembourgeois avec des multinationales, dont Apple, Amazon, Heinz, Pepsi, Ikea et Deutsche Bank, permettant leur exil fiscal. Ces révélations avaient provoqué un vaste scandale, le Luxembourg Leaks (Luxleaks), touchant jusqu'à Jean-Claude Juncker, ancien Premier ministre luxembourgeois et

actuel président de la Commission européenne.

Les deux lanceurs d'alerte avaient été hypocritement félicités par nombre de dirigeants politiques européens, qui faisaient mine de découvrir que le Luxembourg était un paradis fiscal. En France, en avril dernier lors de l'ouverture du procès, Sapin, le ministre des Finances, avait même témoigné sa « solidarité » aux deux accusés, avant de rendre hommage, sous les applaudissements de l'Assemblée nationale, à Antoine Deltour.

Mais la solidarité de ce ministre ne l'a pas conduit

pour autant à faire figurer dans la loi sur la transparence, dite Sapin 2, un article interdisant aux entreprises de licencier ou de poursuivre les lanceurs d'alerte.

Le tribunal du Luxembourg lui-même a souligné que les lanceurs d'alerte avaient « *agi dans l'intérêt général et contre des pratiques d'optimisation fiscale moralement douteuses* », mais cela ne l'a pas empêché de les condamner.

La justice, au Luxembourg comme ailleurs, défend avant tout les règles de la société capitaliste. Même assorti de sursis, le message envoyé par le tribunal à travers ce verdict est clair : on ne touche pas au secret des affaires ! Que tous les lanceurs d'alerte potentiels se le tiennent pour dit.

Jacques Le Gall

La Réunion : les vautours des îles

La victoire du Brexit en Grande-Bretagne était à peine annoncée que le président de la Fédération des entreprises de l'outre-mer (Fedom), Jean-Pierre Philibert, déclarait qu'il y avait là « une opportunité à saisir pour l'outre-mer ».

Il voudrait que le régime général d'exemption de cotisations sociales patronales, et donc le plafond des aides étatiques et européennes, soient revus dans un sens favorable à

ces entreprises. En clair, il faudrait que l'argent qui ne sera pas versé aux capitalistes britanniques le soit dorénavant aux capitalistes antillais et réunionnais.

Ces patrons sont de véritables vautours lorgnant sur la moindre proie pour se l'accaparer. Mais cette proie, c'est l'argent qui devrait servir à la population laborieuse et aux plus démunis.

Correspondant LO

Migrants : entre camps de fortune et évacuations

Camps de fortune évacués, migrants entassés dans des conditions indignes derrière des frontières fermées ou trouvant la mort en tentant de les franchir : les réfugiés parvenus à atteindre l'Europe paient cher la politique des gouvernements des pays riches.

À Paris, le camp de fortune installé devant la halle Pajol, dans le 18^e arrondissement, a été évacué mercredi 29 juin par la police, presque un an jour pour jour après une autre évacuation, au même endroit. Le 6 juin dernier, un autre campement aux Jardins d'Éole, toujours dans le 18^e arrondissement, avait également été évacué. Dans un cas comme dans l'autre, les réfugiés vivaient là dans des conditions déplorables, s'entassant dans des conditions sanitaires tellement précaires que des cas de tuberculose avaient été signalés par Médecins du monde.

La nouvelle de l'évacuation à venir avait fait doubler le nombre de migrants présents sur le site de la halle Pajol, dans l'espoir d'être dirigés eux aussi vers des abris plus corrects. Si les gymnases réquisitionnés et les centres d'hébergement provisoires leur permettent au moins d'être à l'abri de la pluie, ils sont loin d'être une solution satisfaisante.

Les migrants qui se regroupent et se soutiennent se retrouvent dispersés et éloignés des centres-villes où ils peuvent effectuer des démarches administratives. L'absence de transports en commun, le manque d'argent pour se déplacer, font que les migrants n'ont souvent pas d'autre choix que de quitter ces hébergements pour revenir en centre-ville, où des campements de fortune indignes se recréent.

Quant au camp de migrants dont la maire de Paris, Anne Hidalgo, a annoncé la construction, il ne devrait pas voir le jour avant septembre, le gouvernement ayant déjà annoncé qu'il ne soutenait pas le projet, pas plus qu'il ne l'avait fait pour le camp de Grande-Synthe, dans le Nord, laissant la mairie et les associations humanitaires se débrouiller seules pour le construire et le mettre en route, et ne consentant que du bout des lèvres à en assurer le fonctionnement.



La manifestation des migrants à Vintimille.

La politique du gouvernement consiste à laisser croupir les réfugiés dans des conditions indignes et à laisser les riverains des quartiers où se créent les bidonvilles se débrouiller de cette situation. Il espère ainsi décourager les dizaines de milliers de personnes prêtes à risquer leur vie pour fuir la guerre et la misère de leurs pays d'origine et essayer de survivre en France et en Europe. Par ailleurs, en barricadant les frontières, il suscite d'autres situations catastrophiques.

Ainsi, à Vintimille, à la frontière italo-française, des

centaines de migrants ont manifesté et se sont heurtés à la police dimanche 3 juillet, réclamant de pouvoir passer en France. Avec le retour des beaux jours et la fermeture progressive de tous les passages terrestres en Europe de l'Est, les migrants ont en effet repris la dangereuse route maritime conduisant vers les côtes italiennes. Ceux qui ne perdent pas la vie dans les naufrages, qui se sont multipliés ces dernières semaines, cherchent ensuite à gagner le nord de l'Italie, pour passer en France ou en Autriche. Dans

les deux cas, ils se retrouvent coincés à la frontière, où se créent des situations comparables à celle de Calais. À Vintimille, ville italienne de 55 000 habitants, s'entassent aujourd'hui près de 900 migrants, qui ne bénéficient d'aucune structure d'accueil et campent dans les rues et autour d'une église.

La fermeture des frontières, le refus de l'Europe de laisser les réfugiés circuler librement et s'installer sur l'ensemble du continent, vont de pair avec les conditions de vie indignes qui sont faites aux migrants.

Nadia Cantale

Autriche : la valse de la démagogie

Bien qu'elle n'ait trouvé aucune trace d'une quelconque manipulation du scrutin, et bien que, selon tous les sondages sur la question, une large majorité des citoyens autrichiens soient contre une nouvelle élection, la Cour de justice constitutionnelle a ordonné, le 1^{er} juillet, l'annulation du second tour de l'élection présidentielle.

Lors du premier tour, en mai dernier, les candidats des principaux partis, SPÖ (social-démocrate) et ÖVP (conservateur), qui dirigent le pays ensemble ou alternativement depuis des décennies, avaient été éliminés. Au second tour, le candidat indépendant proche des Verts Alexander van der Bellen ne l'avait emporté que d'une courte tête, avec 50,3 % des suffrages exprimés, contre 49,7 % pour celui du FPÖ (extrême droite) Norbert Hofer. C'est dans ce contexte que ce dernier a déposé un recours en annulation pour irrégularités.

En réalité, la Cour constitutionnelle a simplement constaté que certaines opérations de dépouillement du vote par correspondance ont commencé trop tôt, ou que des personnes non habilitées

ont participé à ces opérations. Ce sont en fait des pratiques qui existent depuis des années, en particulier dans des petites communes, qui n'ont pas forcément tous les moyens humains et essaient de finir les opérations électorales le plus rapidement possible. D'ailleurs nombre d'assesseurs du FPÖ ont eux-mêmes participé à ces « irrégularités » et contresigné les procès-verbaux correspondants sans y voir de problème. La contestation du vote par les dirigeants du FPÖ n'est intervenue que deux semaines plus tard.

Pour justifier leur interprétation à la lettre de la Constitution, les juges ont expliqué qu'il fallait renforcer la démocratie.

On ne voit pas très bien en quoi elle le sera. Le comble

de l'histoire, c'est que maintenant la présidence intérimaire de la République va être assumée par la présidente du Parlement et ses deux vice-présidents... dont l'un n'est autre que Norbert Hofer lui-même, ce qui revient à lui fournir un nouveau piédestal.

Une nouvelle élection va donc avoir lieu à partir de septembre. Pour l'instant, il ne semble pas sûr que cela profite au FPÖ, car beaucoup sont choqués par cette décision et le coût

supplémentaire qu'elle va engendrer pour les finances publiques. Mais cette nouvelle campagne va permettre au FPÖ de développer à nouveau ses thèmes nationalistes et anti-immigrés. Hofer réclame d'ailleurs déjà un référendum sur le maintien ou non de l'Autriche dans l'Union européenne. Il réclame aussi que le vote par correspondance, qui ne lui est pas favorable, soit à l'avenir supprimé. Quel mépris pour les 740 000 électeurs qui y ont eu recours, pour

un candidat dont les affiches proclamaient il y a peu que « le droit vient du peuple » !

Quoi qu'il en soit, l'avenir de la population laborieuse ne sera pas garanti par cette démocratie frelatée, qui défend avant tout les possédants et les jeux de pouvoir des politiciens à leur service. Il dépendra de sa capacité à défendre ses propres intérêts, quel que soit le locataire de la présidence de la République.

Henri Marnier

Lisez la revue **Lutte de classe**

Revue mensuelle de l'Union communiste internationaliste

Au sommaire du numéro 177 - juillet-août 2016

- **Loi travail : les leçons de quatre mois de lutte**
- **Grande-Bretagne : après le référendum sur le Brexit**
- **La Chine rattrapée par la crise mondiale et par la lutte des classes**
- **Revenu garanti, salaire universel... ou abolition du salariat ?**
- **Reconstruire la gauche ? Une imposture doublée d'une impasse**
- **Le Front populaire : de la duperie au mythe**
- **Léon Trotsky sur 1936**

Prix : 2,50 euros - Envoi contre cinq timbres à 0,70 euro

Attentats : la barbarie en marche

À peine la coalition internationale anti-Daech se félicitait-elle, dimanche 26 juin, de la reprise de la ville de Fallouja en Irak, qu'une série d'attentats très meurtriers est venue contredire ce triomphalisme.

Mardi 28 juin, dans l'aéroport international d'Istanbul en Turquie, trois terroristes ouvraient le feu sur la foule puis se faisaient exploser, tuant 45 personnes. Dans la soirée du vendredi 1^{er} juillet, à Dacca, capitale du Bangladesh, six hommes organisaient une prise d'otage dans un café-restaurant du quartier des expatriés, ciblant les étrangers et tuant une vingtaine de personnes. Le lendemain, dans la nuit du samedi 2 au dimanche 3 juillet, peu après minuit, dans le quartier populaire chiite de Karrada à Bagdad, en Irak, très animé en ce mois de ramadan, un camion bourré d'explosifs soufflait les façades de nombreux bâtiments sur près de cent mètres, mettant le feu à plusieurs d'entre eux. Plus de 200 personnes étaient tuées, des familles entières fauchées.

Enfin, lundi 4 juillet, en Arabie saoudite, trois attentats à la bombe étaient organisés en trois endroits différents du pays : près de la mosquée de Médine, près de celle de Qatif, principale ville chiite du pays, et près de l'ambassade des États-Unis à Djedda, sur la mer Rouge. Ces trois

dernières attaques ont fait quatre morts, les terroristes n'ayant pas réussi à pénétrer dans les lieux visés.

Tous ces attentats ont été revendiqués ou attribués à Daech. Et leur liste macabre montre que, malgré les victoires militaires contre cette organisation en Syrie et en Irak, ses capacités terroristes n'ont pas disparu.

Les groupes djihadistes se développent dans ces pays sur le terreau créé par la misère, les inégalités sociales et le rejet de régimes dictatoriaux et corrompus.

En Irak, Daech a directement profité d'une telle situation. Malgré toute sa barbarie, il a pu apparaître, au moins un temps, comme un moindre mal pour toute une partie des populations de confession musulmane sunnite d'Irak, du fait de toutes les vexations et de la répression dont elles ont été victimes de la part du pouvoir central irakien de Bagdad, qui s'est appuyé sur des milices de confession musulmane chiite capables des pires violences contre les populations sunnites. D'ailleurs, dès la reprise de Fallouja, ces milices chiites se sont comportées à nouveau en terrain conquis,



REUTERS KHALID AL MOUSILY

Après les attentats, dans un quartier populaire de Bagdad.

perpétrant des exactions contre des civils sunnites, échappant même à tout contrôle des autorités de Bagdad. L'attentat de Daech visant un quartier chiite de Bagdad est à la fois une réponse aux exactions des milices chiites à Fallouja et à sa propre défaite militaire. Car la politique de Daech est de miser sur la haine religieuse en créant des fossés de sang pour dresser les populations les unes contre les autres et contraindre celles de confession sunnite à ne voir de salut que derrière lui.

Avec les attentats en Turquie, Daech fait aussi

pression sur un gouvernement qui n'est plus assez complaisant à son goût. Le ministre des Affaires étrangères turc, interviewé par un journaliste français, a déclaré que la Turquie « [combattait] Daech par tous les moyens ». Mais la Turquie a longtemps laissé transiter par sa frontière de l'argent, des armes et des troupes pour l'organisation djihadiste en Syrie. Daech avertit ainsi le gouvernement Erdogan des représailles possibles s'il fermait ses frontières.

Enfin, cette série d'attentats vient rappeler que les populations des métropoles

des pays riches sont loin d'être les premières victimes du terrorisme. Depuis l'intervention militaire américaine de 2003, les attentats n'ont cessé de ravager l'Irak et ont fait des dizaines de milliers de morts.

Aujourd'hui, les grandes puissances, États-Unis en tête, affirment qu'elles font de la lutte contre Daech et le terrorisme islamiste leur priorité. Mais c'est toute leur politique passée qui a engendré le chaos actuel, et leurs interventions sont bien incapables d'en venir à bout.

Pierre Royan

Algérie : l'appétit insatiable de Total

Le groupe Total a engagé une action en justice contre l'État algérien et sa compagnie nationale Sonatrach, pour récupérer une part des taxes versées dans les années 2000 sur l'extraction de pétrole et de gaz en Algérie.

Dans les années 1990, l'Algérie avait déplié le tapis rouge devant les trusts pétroliers occidentaux pour accélérer l'exploitation de ses hydrocarbures, cela à des conditions très favorables pour eux. Puis, dans les années 2000, alors que le cours du pétrole était au plus haut, l'État algérien avait voulu récupérer une part des surprofits réalisés par les sociétés occidentales en créant une taxe sur les profits exceptionnels, au-delà de 30 dollars le baril. Cela n'a pas mis les trusts pétroliers sur la paille, mais certains se sont désengagés d'Algérie pour faire pression. Ils ont

ensuite engagé une action en justice auprès d'une cour internationale d'arbitrage, qui s'appropriait évidemment à leur donner raison. Sous la pression, l'État algérien a restitué depuis 2012 une compensation de plus de 5 milliards de dollars à une société américaine et à un trust danois.

Le groupe Total, allié à l'espagnol Repsol, s'engouffre aujourd'hui dans la brèche, et espère récupérer plusieurs centaines de millions d'euros. Il fait peser à la fois la procédure d'arbitrage, la menace de fermeture du site gazier de Tin Fouyé Tabankort et l'ouverture possible d'un

nouveau site d'extraction à 800 km d'Alger. Surtout, Total met en concurrence les pays possédant des sites à explorer en favorisant ceux à la législation la moins contraignante.

Total profite de la position de faiblesse de l'État algérien, dont la production pétrolière a chuté de 20 % en dix ans. Au final, la population algérienne pâtira de ce bras de fer entre les sommets dirigeants algériens et les compagnies pétrolières. Cela ne dérange ni les trusts, ni les dirigeants occidentaux.

Faire des milliards de bénéfices tous les ans aux dépens de la population d'un pays producteur, voilà ce qu'un groupe capitaliste comme Total appelle un « partage équitable des profits ».

Alain Chevard

Fukushima : confirmation des mensonges de Tepco

Un groupe d'avocats japonais a rendu public, jeudi 16 juin, un rapport confirmant officiellement que la compagnie de production électrique Tepco a délibérément minimisé la gravité des destructions dans sa centrale de Fukushima en 2011.

On y apprend ainsi que le PDG de l'entreprise avait interdit à tous les employés interrogés par les médias d'utiliser l'expression de « fusion des réacteurs », leur imposant, lors des conférences de presse quotidiennes, de faire référence à des « dommages ». Ce n'est qu'en mai 2011 que Tepco a reconnu que l'essentiel des cœurs des trois réacteurs avait fondu.

Cette décision de censurer l'information avait été mise en œuvre avec la complicité du gouvernement de l'époque. Le choix de cacher la gravité de la situation au public

et même aux élus locaux avait retardé les opérations d'évacuation des populations, les exposant à des dangers plus grands qu'elles ne l'imaginaient.

Ce rapport ne fait que souligner davantage les mensonges de Tepco, mensonges que la compagnie avait dû reconnaître en s'excusant publiquement en février 2016. Depuis, les dirigeants de Tepco n'ont toujours pas été jugés, ni aucun des politiciens au pouvoir à l'époque.

Alors que, en août 2015, la décision a été prise de redémarrer progressivement les centrales nucléaires japonaises mises à l'arrêt après Fukushima, il n'y a aucune raison de croire les entreprises privées qui les exploitent quand elles promettent de faire passer la sécurité avant leurs profits.

Stéphane Fort

Renault Cléon : la précarité bat des records

L'usine Renault de Cléon, en Seine-Maritime, produit des moteurs et des boîtes de vitesses pour le groupe Renault, pour Nissan et pour Mercedes. Il y a aujourd'hui 3 340 embauchés sur le site, dont la moitié en production.

À ce jour, un peu plus de 1 500 intérimaires travaillent quotidiennement à l'usine. Ils représentent plus de la moitié de l'ensemble des ouvriers, et constituent entre 75 et 90 % des travailleurs sur les lignes de montage. Ce sont souvent eux qui font les travaux les plus pénibles et qui sont les moins payés.

Cette politique de recours massif à l'emploi précaire n'est pas réservée au seul site de Cléon. Ce sont les mêmes pourcentages sur les chaînes dans les usines Renault de Flins et de Sandouville.

Renault se vante d'être une entreprise qui embauche. Et pourtant, même si sur le site il y a eu 100 embauches en 2015 et si 150 ont été annoncées pour 2016, ces chiffres sont en dessous de ceux

des départs en retraite, et évidemment bien loin de compenser les dix années sans embauches. L'effectif des embauchés ne cesse de diminuer année après année.

Ce n'est pourtant pas le travail qui manque : l'usine tourne à plein régime. Dans la plupart des ateliers les équipes produisent 24 heures sur 24, et même bien souvent en équipe de samedi-dimanche.

La direction de Renault fait le choix du travail précaire, pour augmenter la productivité et ses bénéfices. Elle utilise la peur du chômage pour imposer plus de flexibilité et une intensification du travail. L'encadrement fait constamment pression sur les intérimaires pour les heures supplémentaires, des records de production



à battre... en faisant miroiter un nouveau contrat d'intérim ou une hypothétique embauche.

Carlos Ghosn ne s'en cache pas : il a annoncé dans la presse qu'il compte bien utiliser le chantage à l'emploi. En effet le plan dit de compétitivité imposé en mars 2013 se termine en fin d'année. Ce plan a imposé plus de 8 000 suppressions

d'emplois, le quasi-blocage des salaires, et aux ouvriers de l'usine la perte de 21 jours de congés par an. Ces 21 jours représentent 1 500 mois de travail gratuits par an, rien que pour Cléon.

Mais cela ne suffit pas à la direction de Renault. À la rentrée de septembre, elle voudrait imposer un nouveau plan dit

d'hyper-compétitivité : en échange de quelques CDI, elle voudrait aggraver encore les conditions de travail.

Elle le tentera, mais il n'est pas écrit, loin de là, que les travailleurs embauchés et intérimaires se laissent imposer de nouveaux reculs.

Correspondant LO

PSA – Saint-Ouen : débrayage contre le plan de compétitivité

Plus de cent travailleurs de l'usine d'emboutissage de PSA Saint-Ouen ont débrayé jeudi 30 juin contre le nouvel accord de compétitivité.

Avec cet accord, baptisé NEC, Nouvel élan pour la croissance, la direction veut entre autres aggraver le compteur de modulation mis en place par le précédent accord de compétitivité, en 2013. Baptisé NCS, il avait imposé la possibilité de travailler les samedis. Les cinq premiers samedis, obligatoires, sont mis dans des compteurs et payés 25 %. Le paiement intégral n'a lieu qu'en fin d'année pour deux samedis, les trois autres étant reportés d'une année sur l'autre. Et si la direction a imposé des jours chômés, le compteur est remis à zéro. Ce n'est qu'au sixième samedi travaillé que la journée est intégralement payée.

Avec le nouvel accord, ce n'est plus au-delà de cinq samedis obligatoires que la journée est payée intégralement, mais au-delà de huit. Le compteur peut aussi être négatif et descendre jusqu'à douze jours dus à l'entreprise. Cela permet au patron de faire payer par les travailleurs le chômage qu'il leur impose.

Ce projet prévoit également de limiter la hausse des salaires pour les trois ans qui viennent à 0,45 % au-dessus de l'inflation. Cela

ne représente que quelques euros. Le précédent accord prévoyait déjà le quasi-blocage des salaires.

Depuis quelques semaines, des réunions d'information à l'initiative de la CGT ont lieu, regroupant plusieurs dizaines de travailleurs à chaque fois dans les équipes. C'est un nombre non négligeable, dans cette petite usine qui compte environ

500 salariés, dont un peu plus de 300 ouvriers. Dans les ateliers, le sentiment dominant est le ras-le-bol des samedis obligatoires et de l'absence d'augmentation.

Des débrayages ont eu lieu ces dernières semaines. Ils avaient pour thème le nouvel accord, mais aussi la loi travail, car beaucoup d'ouvriers voient clairement que le projet de la direction va dans le même sens que la loi travail du gouvernement. Regroupant jusqu'à une centaine de travailleurs, les débrayages

ont souvent eu lieu dans l'équipe d'après-midi, pour aller aux manifestations organisées à Paris.

Cette fois-ci, les travailleurs les plus mobilisés ont voulu organiser une réaction dans l'usine. Beaucoup de discussions ont eu lieu, et certains se sont faits les militants de cette réaction nécessaire auprès de leurs camarades de travail.

Jeudi 30 juin, des réunions ont de nouveau été organisées. Dans l'équipe du matin, les salariés ont décidé de se mettre en grève

après la réunion, qui a eu lieu à 11 heures, jusqu'à la fin de l'équipe, de même en équipe d'après-midi et en équipe de nuit. Au total, plus de cent ouvriers y ont participé. La production et le flux des camions qui viennent charger des pièces ont été fortement perturbés.

Satisfaits d'avoir montré à la direction leur refus de l'accord, les travailleurs se sont donné rendez-vous pour de prochaines mobilisations.

Correspondant LO

Éboueurs de Bordeaux : droite et gauche d'accord contre les grévistes

Après onze jours de grève, les éboueurs et les agents de propreté de Bordeaux ont repris le travail.

Ils n'ont obtenu que partiellement satisfaction sur leur revendication principale, la prise en charge de la hausse des cotisations de leur mutuelle par leur employeur, à hauteur de 60 % des 50 euros revendiqués.

Pendant onze jours, plus des deux tiers d'entre eux ont été mobilisés. Les poubelles se sont accumulées et ont formé dans certains endroits des

monticules impressionnantes, une preuve s'il en faut que les ordures ne disparaissent pas par magie. Mais Bordeaux métropole, codirigée par des politiciens de droite et de gauche, a traité les éboueurs de l'agglomération avec le même mépris qu'on leur connaît au niveau national. En fait, ils ont voulu faire un exemple à destination de tous les autres agents de

cette collectivité, en montrant qu'ils ne céderaient pas aux travailleurs mobilisés.

Ainsi, avec la préfecture, ils ont menacé de réquisitionner les grévistes. Pour faire pression, ils ont même eu recours à des entreprises privées pour effectuer un ramassage resté surtout symbolique et réservé à l'hyper-centre touristique et commercial.

L'une des petites concessions faites par Bordeaux métropole est une prime de poche de 6 euros par jour pour les

sacs déposés à côté des poubelles. Cette prime est importante, mais les dirigeants de Bordeaux métropole ne veulent pas la généraliser, la versant seulement au compte-gouttes, individuellement.

Si les politiciens à la tête de l'agglomération ont cédé, même partiellement, c'est sous l'effet de la pression et de la mobilisation. Pour les faire céder vraiment, il faudra que tous les agents de la collectivité s'y mettent ensemble.

Correspondant LO

Bordeaux : grèves dans les cliniques

Depuis mercredi 29 Juin, plusieurs cliniques du groupe Bordeaux Nord-Aquitaine sont en grève. Dans celle de Lormont, dans l'agglomération bordelaise, 180 salariés, soit une majorité, sont mobilisés pour une augmentation de salaire de 50 euros net pour tous.

Vendredi 1^{er} juillet la direction, qui avait réquisitionné les grévistes de manière abusive pour essayer de casser la grève, a dû faire machine arrière suite à une décision en référé du tribunal administratif. Cela a renforcé le moral des grévistes, qui continuent la lutte.

Jeudi 30 juin, malgré la pression de la direction dans les services, la grève s'est étendue à la principale clinique du groupe,

située dans le quartier de Bordeaux Nord. La grève a duré une journée complète mais est restée cantonnée à certains services de soins. Le midi, une cinquantaine de grévistes de plusieurs services se sont invités dans les bureaux de la direction pour lui exposer un peu plus clairement les revendications. Rapidement, de peur que le mouvement ne s'étende à toute la clinique, celle-ci a reculé sur la revendication

de création de postes. La fin de la grève a été votée, mais les employées de la clinique sont prêtes à repartir en grève si la direction ne tient pas ses engagements.

Par ailleurs, à la clinique de La Teste-de-Buch, près d'Arcachon, qui fait partie d'un pôle de santé public et privé, une cinquantaine de salariés, soit là encore la majorité du personnel, se sont mis aussi en grève durant trois jours. En assemblée générale, les grévistes ont décidé de suspendre la grève le vendredi soir à 20 h pour la reprendre le

mardi suivant, jour de la rencontre avec les actionnaires du groupe. Au début de la grève, les salariés de la clinique ont été rejoints par une partie des travailleurs de l'hôpital public, qui revendiquent aussi de leur côté des embauches pour une meilleure prise en charge des patients. En effet, des deux côtés du pôle de santé, les directions d'établissement imposent aux travailleurs, aux infirmières, aux agents de

service comme aux ouvriers, des économies de personnel et le blocage des salaires.

C'est la première fois que des luttes touchent ainsi plusieurs cliniques du groupe. L'idée qu'il faudra que les 1 800 salariés de GBNA se mettent en grève tous ensemble commence à faire son chemin, tant le mécontentement est général, en particulier sur la question des salaires.

Correspondant LO



Hôpital Bichat – Paris : le personnel refuse les nouveaux horaires

À l'hôpital Bichat à Paris, le personnel apprend ces jours-ci la nouvelle organisation du temps de travail que prévoit la direction suite au plan Hirsch, plan que les salariés des hôpitaux de l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris) avaient pourtant massivement rejeté il y a un an.

Quelques dizaines de personnes se sont réunies vendredi 24 juin à l'initiative des militants syndicaux, et ont décidé un rassemblement mardi 28 juin.

Ce jour-là, près de deux cents travailleurs se sont retrouvés à l'entrée de l'hôpital, scandant joyeusement, pendant plus de trois heures, les slogans contre la réforme de Hirsch devant les banderoles accrochées aux grilles. Infirmières, aides-soignants et autres sont venus de différents services. Même s'ils étaient souvent assignés, les grévistes se sont organisés dans les équipes pour sortir participer au rassemblement. D'autres sont venus sur leur repos. Tous étaient heureux de se retrouver pour affirmer leur refus net des projets de la direction.

En effet, dès début septembre, les nouveaux horaires doivent entrer en vigueur. Les anciens horaires d'équipe seraient cassés, chaque salarié aurait un planning individuel, avec des horaires tournants, qui changeraient chaque jour, sur une amplitude allant du matin très tôt jusqu'à 22 h.

Tous sont inquiets pour leur vie de famille et leur vie sociale en dehors du

travail. Comment organiser la garde des enfants par exemple avec de tels horaires, et cela du jour au lendemain? Sans compter les frais de garde supplémentaires que cela entraînera.

De plus, les horaires individualisés casseront les équipes, car chaque salarié aura son planning, et ne retrouvera plus les mêmes collègues. Cela s'ajoutera à la polyvalence que la direction impose déjà au personnel, rendant le travail toujours plus difficile et chaotique.

Pour clore ce rassemblement, les salariés sont allés rendre visite à la direction, celle-ci n'ayant pas daigné venir à leur rencontre. Les deux directeurs, celui de l'hôpital et celui du groupe hospitalier, se sont retrouvés entourés d'une soixantaine de personnes, qui les ont interpellés pendant près d'une heure, exprimant leur colère pour la façon dont la direction les traite. Plusieurs ont rappelé à ces messieurs que, par sa politique de diminution continue des effectifs dans les services, la direction de l'AP-HP met en danger la santé des patients ainsi que celle du personnel.

Cette action a donné envie à tous les présents de recommencer, ce qui fut fait dès jeudi 30 juin. Environ 80 personnes se



sont retrouvées et ont interrompu le comité d'établissement. À nouveau pendant une heure, elles ont multiplié les interventions, montrant à la direction leur refus net des nouveaux horaires. Avant de se séparer, rendez-vous a été

pris pour le lundi suivant afin de continuer à se faire entendre.

Les travailleurs sont déterminés à ne pas laisser appliquer le plan Hirsch et savent qu'ils peuvent y parvenir tous ensemble.

Correspondant LO

Hôpital Pitié-Salpêtrière – Paris : blocage policier

Le 28 juin, jour de la 11^e manifestation contre la loi travail, quelle ne fut pas la surprise des hospitaliers et des usagers de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière : les accès étaient complètement fermés, rendant impossible pour le personnel et les patients d'entrer ou de sortir du côté du boulevard, où devait passer la manifestation. Une rangée de CRS était positionnée devant les entrées, les grilles étaient fermées et

le rideau de fer de la cafétéria descendu.

Le gouvernement avait décidé que la manifestation allait être très sécurisée, de même que l'hôpital, pour éviter la casse qui avait touché l'hôpital Necker lors d'une manifestation précédente.

Une quinzaine de personnes, sur la centaine qui terminaient leur travail, se sont retrouvées coincées devant les grilles. Ne se laissant pas intimider, elles ont

réussi à faire ouvrir les grilles, mais seulement deux minutes, le temps de les franchir. Plus tard, d'autres qui arrivaient et voulaient sortir se sont baissées pour passer entre le bas des grilles et le sol. Une situation grotesque.

Le résultat de cette fermeture a été une belle pagaille à l'intérieur, une circulation difficile car, avec une seule entrée, le trafic des ambulances et des voitures était bloqué.

Heureusement, les camions du SAMU n'ont pas eu à sortir à ce moment et les urgences n'avaient pas à faire face à un afflux de patients. C'est à se demander si quelqu'un, parmi les responsables de l'hôpital comme du côté de la police, avait réfléchi à la question. Au nom de la sécurité, c'est créer de l'insécurité et des situations dangereuses.

Correspondant LO

DANS LES ENTREPRISES

Limagrain - Saint-Beauzire : les grévistes de Brossard s'invitent

Partis de Pithiviers (Loiret) très tôt mardi 28 juin, une trentaine d'ouvrières et d'ouvriers, soit la moitié des travailleurs de production en grève totale depuis le 7 juin, débarquaient à 8 heures tapantes devant le siège social de Limagrain, à Saint-Beauzire dans le Puy-de-Dôme.

Cette société ayant racheté l'usine Brossard il y a quelques années, les travailleurs étaient décidés à obtenir une rencontre avec la direction de la multinationale qui, depuis le début de leur conflit en mars à la suite des négociations annuelles obligatoires, s'applique à les ignorer.

Ils étaient accueillis par une délégation de militants CGT de l'usine de sucrerie Bourdon et d'autres militants venus les soutenir.

Après s'être fait entendre sous les fenêtres du siège, à coups de trompettes, de cloches, de chansons et de revendications par haut-parleurs, quatre délégués CGT et FO ont finalement eu droit à une entrevue avec la direction. Mais, au bout de trois heures et demie de discussions, à midi et demi passé, les délégués sont revenus avec toujours rien.

Pour la direction de Limagrain, c'était toujours 0% d'augmentation générale. Mais, pour mettre fin au conflit, elle leur proposait une prime de performance et l'étalement des jours de

grève non payés sur trois mois. À cette annonce, la colère a fusé parmi les grévistes, las de cette longue attente et de ce mépris.

Voyant les collaborateurs de Limagrain sortir pour aller manger, les grévistes ont été se poster aux entrées pour se faire mieux voir, récupérant au passage des chaises d'une salle de repos. Les piétons pouvaient entrer et sortir, mais plus les voitures. L'action s'est poursuivie jusqu'à la sortie de 17h, alors que le car devant les raccompagner à

Pithiviers était prévu à 14h. Plusieurs centaines de voitures restaient immobilisées sur le parking, et ni les menaces de la direction, ni le passage de l'huissier, ni les jérémiades d'un haut cadre pour « les pauvres mamans qui ne peuvent aller chercher leurs enfants à l'école » n'ont impressionné les grévistes. Parmi eux aussi, il y a des mamans qui ont besoin d'un salaire correct pour élever leurs enfants ! Et, tandis que les grévistes continuaient leur filtrage, des militants de la CGT qui avaient manifesté



place de Jaude à Clermont contre la loi El Khomri arrivaient avec le camion, les haut-parleurs, les drapeaux et le barnum, pour compléter le blocage de l'entrée du siège de Limagrain.

Alors a commencé, devant l'entrée, un bal de taxis et de cars : la direction trouvait donc l'argent... pour payer des moyens de transport individuel pour le personnel ne pouvant sortir avec son propre véhicule ! Pour se venger, la direction a même réussi à faire fermer les toilettes de la salle de repos où

les grévistes avaient réussi à se rendre.

Cependant le blocage a duré jusqu'à la nuit, le temps de faire des grillades sur un barbecue installé devant l'entrée et de se sustenter, avant de repartir en car pour Pithiviers vers 22h30.

Les travailleurs de Brossard n'ont rien obtenu, mais ils sont fiers de cette longue journée, d'avoir défendu leur dignité face à une direction méprisante, et heureux d'avoir ressenti la solidarité ouvrière.

Correspondant LO

Sanofi-Pasteur : un débrayage réussi

Mardi 28 juin, près de 650 travailleurs sur environ 3500 ont débrayé sur le site de Marcy-l'Étoile (Rhône) de Sanofi-Pasteur, la branche vaccins du groupe. Ils étaient 150 de plus que lors du précédent débrayage, le 26 mai.

Les travailleurs s'opposent au plan Agilité, une sorte de plan de compétitivité qui prévoit la suppression de quatre jours de RTT (contre neuf annoncés dans une première

version). Pour les travailleurs postés, il y aurait une augmentation de 200 à 300 heures de travail par an. Pour certains, cela signifierait passer de postes de 7h15 à des postes de 8h25, soit 1h10 de plus par jour. Une pause serait supprimée et la pause repas sortie du temps de travail. Au même moment, la direction supprime des postes d'intérimaires dans certains secteurs tandis que, dans d'autres ateliers,

les embauches annoncées ne sont que des promesses.

Ce deuxième débrayage, à l'appel de plusieurs syndicats, a eu lieu pendant la semaine de négociation. Mais il n'y a rien à négocier. Et ceux qui ont débrayé n'acceptent pas que les dirigeants d'un groupe richissime, qui réalise entre 6 et 7 milliards d'euros de bénéfices par an depuis des années, leur imposent de travailler plus longtemps et dégradent

leurs conditions de travail uniquement pour satisfaire les actionnaires.

Les grévistes ont eu l'occasion de se retrouver nombreux et de parler avec ceux des autres services, ce qui n'est pas si fréquent. L'idée qu'il faudra plus qu'un débrayage pour faire reculer la direction fait son chemin et beaucoup envisagent déjà de se retrouver à la rentrée.

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste),
membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone: 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. - Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Presses Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. - Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 - ISSN 0024-7650 - Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) - Dépôt légal juillet 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone: 01 48 10 86 20 - Télécopie: 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de: Association de financement du parti Lutte

ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante: Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit. En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à

une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.



Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	Lutte ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord, Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €

Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Encadrement des loyers : un serpent de mer

La ministre du Logement Emmanuelle Cosse a annoncé le 30 juin que l'encadrement des loyers tel qu'il s'applique actuellement à Paris serait étendu à la périphérie... au mieux courant 2018. Ce qui laisse tout loisir aux requins de l'immobilier de contester cette mesure, pourtant bien timide.

Le candidat Hollande avait promis en 2012 « d'encadrer par la loi les montants des loyers lors de la première location ou à la relocation », dans les zones aux prix « excessifs ». Déjà, il n'était donc pas question d'un blocage des loyers, ni d'une baisse des loyers sur-évalués en cours.

Au bout de deux ans, quand la ministre du Logement d'alors, Duflot, a fait voter une loi, il est apparu que le fameux encadrement pouvait, dans certains cas, se traduire par une hausse des loyers jugés sous-évalués ! Quant à une baisse éventuelle, elle ne toucherait que les loyers dépassant de plus de 20 % un loyer de référence du

secteur, dont l'évaluation serait confiée, non pas aux associations de locataires ou de consommateurs, pas même aux services de l'État, mais aux agences immobilières !

C'était leur fournir une arme pour qu'elles puissent boycotter la loi, d'autant plus facilement que le Premier ministre, Valls, est venu à leur rescousse en limitant l'encadrement du loyer, prévu initialement dans 28 agglomérations, aux villes volontaires, l'application étant à leur charge. Ainsi, à Lille, l'encadrement des loyers, annoncé pour fin 2015, a été reporté à plus tard, suite entre autres à la mauvaise volonté des agences

immobilières à livrer leurs fichiers.

À Paris, l'encadrement des loyers est effectif depuis l'an dernier. Encore faut-il que les locataires puissent obtenir une baisse effective de leur loyer dans les cas où la loi leur est favorable, ce qui est rien moins qu'évident. En un an, seuls 70 locataires avaient saisi la commission de conciliation, et encore ce n'est souvent que le début d'une procédure plus longue, devant un tribunal.

Qu'un tel encadrement des loyers puisse être étendu à 412 communes de la région parisienne sera, au mieux, une mesure homéopathique, si d'ici là son application n'est pas purement et simplement annulée, par la gauche ou par la droite, sous la pression de tous ceux qui font leur miel de la pénurie de logements.

Jean Sanday

Gattaz en veut toujours plus

Reçu à Matignon par le Premier ministre jeudi 30 juin, Gattaz est ressorti en déclarant à la presse que, pour lui, la loi travail est « une énorme déception ». Selon lui, elle ne servira « strictement à rien en termes d'emploi ». Toujours selon Gattaz, l'article 2 (qui fera passer les accords d'entreprise avant l'accord de

branche) serait « la seule disposition intéressante qui subsisterait après les réécritures successives du texte ». Quant au compte pénibilité, le porte-parole du Medef annonce que les patrons ne l'appliqueront tout simplement pas, car trop compliqué, dit-il.

Dépit, Valls a de son côté regretté amèrement

l'attitude d'un « patronat qui en veut toujours plus ». « Aucun gouvernement n'a autant fait pour les entreprises », a-t-il affirmé. Mais, comme les patrons obtiennent toujours plus de ce gouvernement, ils n'ont aucune raison de changer d'attitude. Et ils n'ont aucune gratitude pour autant.

Des vacances pour tous ?

80 ans après l'instauration des congés payés en 1936, faute d'argent, plus d'un tiers des Français (37 %) ne comptent pas partir en vacances en juillet-août, selon un sondage récent. Trois

millions d'enfants, soit un sur trois, ne partent pas en vacances.

Certes, une minorité privilégiée part souvent en vacances, longtemps, au loin, voire dans des conditions luxueuses. Mais, pour

les familles populaires, à cause du chômage, de la baisse des revenus, de la hausse du coût des transports et des locations, la possibilité même de partir se réduit comme peau de chagrin.

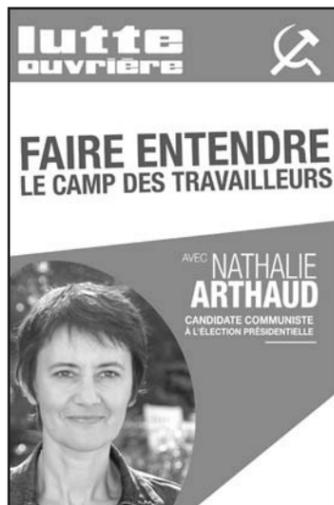
Sur le blog de Nathalie Arthaud

Nathalie Arthaud, qui sera candidate de Lutte ouvrière lors de la prochaine élection présidentielle, vient d'ouvrir un carnet de campagne : www.nathalie-arthaud.info dans lequel elle explique sa candidature :

« Choisie par mes camarades lors de notre dernier congrès pour être candidate à l'élection présidentielle, je commence ce blog pour permettre à ceux qui le souhaitent de suivre mes déplacements et mes interventions tout au long de la campagne électorale. De fait, la présidentielle

joue sur la personnalisation. On s'y plie. Mais ce n'est pas du tout notre conception de la politique. Nous défendons au contraire l'idée que seule la participation active, collective, de la grande masse des travailleurs peut changer les choses en inversant le rapport de force avec le patronat. »

Dans ce blog, les internautes trouveront des billets de notre candidate, des vidéos, un agenda de réunions publiques et d'interventions, et une brochure de Lutte ouvrière : « Faire entendre le camp des travailleurs avec



Nathalie Arthaud, candidate communiste à l'élection présidentielle.

Tout l'été : Lutte ouvrière à votre rencontre

Comme chaque année, pendant tout l'été, les caravanes de Lutte ouvrière font étape dans de nombreuses villes du pays pour rencontrer la population, pour discuter avec les travailleurs, avec les jeunes, avec tous ceux que la situation actuelle révolte.

Ce gouvernement dit socialiste est aujourd'hui vomé par la grande majorité des travailleurs. C'est au point que la direction du PS vient d'annuler son université d'été par peur des manifestations qui pourraient perturber sa grand-messe de rentrée. La mobilisation contre la loi travail, contre le dynamitage du Code du travail qu'elle représente, dure maintenant depuis plus de quatre mois et il faut qu'elle continue. Il faut que les travailleurs, qui sont les plus nombreux

et qui font tourner tous les rouages de la société, continuent à reprendre confiance dans leur force. C'est cette force-là qui comptera pour l'avenir.

Avec l'élection présidentielle de 2017, ce gouvernement sera très vraisemblablement renvoyé, mais pour être remplacé par quoi et par qui ? Il n'y aura pas de sauveur suprême. Il faudra que le camp des travailleurs se retrouve autour d'un programme de lutte, pour défendre ses intérêts fondamentaux.

Lutte ouvrière veut faire naître un parti qui sache exprimer les intérêts des exploités et lutte pour une société débarrassée de la dictature du capital. C'est de cela que ses militants veulent discuter, cet été, avec tous ceux qu'ils rencontreront au cours de ces caravanes.

Les prochaines étapes

Bretagne

Jeudi 7 juillet :
Concarneau
Vendredi 8 juillet :
Vannes
Samedi 9 juillet : Lorient

Toulouse – Tarn

Jeudi 7 juillet : Toulouse,
Colomiers
Vendredi 8 juillet :
Toulouse, Muret
Samedi 9 juillet :
Toulouse, Cugnaux

Vosges

Franche-Comté

Jeudi 7 juillet : Belfort
Vendredi 8 juillet :
Pontarlier
Samedi 9 juillet :
Besançon

Yonne

Seine-et-Marne

Jeudi 7 juillet : Montereau
Vendredi 8 juillet :
Nemours
Samedi 9 juillet : Melun

Ain – Savoie

Lundi 11 juillet :
Villefranche-sur-Saône
Mardi 12 juillet :
Oyonnax
Mercredi 13 juillet :
Bourg-en-Bresse
Jeudi 14 juillet : Annecy
Vendredi 15 juillet :
Albertville
Samedi 16 juillet :
Chambéry

Aisne – Nord – Somme

Lundi 11 juillet : Hirson
Vervins – Fourmies
Mardi 12 juillet :
Péronne – Bohain
Mercredi 13 juillet :
Saint-Quentin

Jeudi 14 juillet : Laon

Vendredi 15 juillet :
Chauny – Tergnier
Samedi 16 juillet :
Soissons

Alsace

Lundi 11 juillet :
Haguenau
Mardi 12 juillet : Sélestat
Mercredi 13 juillet :
Strasbourg
Vendredi 15 juillet :
Colmar
Samedi 16 juillet :
Mulhouse

Pyrénées

Lundi 11 juillet :
Saint-Jean-de-Luz
Mardi 12 juillet :
Anglet – Biarritz
Mercredi 13 juillet :
Bayonne

Jeudi 14 juillet : Tarbes
Vendredi 15 juillet : Pau
Samedi 16 juillet : Auch

Région du Havre

Lundi 11 juillet : Le Havre
Mardi 12 juillet :
Gonfreville-l'Orcher
Mercredi 13 juillet :
Lillebonne
Jeudi 14 juillet : Fécamp
Vendredi 15 juillet :
Bolbec
Samedi 16 juillet : Le Havre

Seine-Maritime Baie de Somme

Lundi 11 juillet : Rouen
Mardi 12 juillet :
Grand-Quevilly – Rouen
Mercredi 13 juillet :
Elbeuf
Jeudi 14 juillet : Dieppe
Vendredi 15 juillet :
Le Tréport
Samedi 16 juillet :
Abbeville